

# Charte du bénévolat Initiative Corrèze



## Rappel des missions et finalités de l'association

Le Réseau Initiative France (associations locales, coordinations régionales et coordination nationale), a pour objet de soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises. Il favorise sur les territoires l'innovation, l'emploi et la cohésion sociale. Il contribue, ainsi, à une démocratie d'initiative et de responsabilité civique.

Il déploie son activité en France via un maillage d'associations locales proches des territoires en lien avec tous les acteurs de la vie économique.

Son modèle repose sur une collaboration forte entre les personnels permanents et les experts bénévoles. Son action est adossée à un projet associatif, une charte éthique, une déontologie et une promesse qui déploient les valeurs du réseau.

## Les missions Expert bénévole possibles

L'Expert bénévole est un acteur qui s'inscrit dans une action d'aide, de soutien et de solidarité, il participe à la vie associative et à la mission de l'association.

Les Experts bénévoles peuvent être :

> **Une journée dans mon entreprise** : accueillir un porteur de projet le temps d'une journée dans son entreprise pour lui faire découvrir les réalités de la vie de chef d'entreprise.

> **Animer un groupes d'échanges / atelier** : animer un groupe de 4 à 5 porteurs de projets / chefs d'entreprise sur le sujet de votre choix validé par l'équipe d'Initiative Corrèze.

> **Expert bénévole « Flash »** : partager ses compétences et son expérience avec les entrepreneurs et participer à la vie de l'association ponctuellement, en fonction du temps disponible.

> **Membre de comité d'agrément** : rencontrer les futurs entrepreneurs, partager leur expertise du territoire, challenger les projets et participer à la décision d'octroi du prêt d'honneur pour leur permettre de se lancer en toute sécurité.

> **Marraine ou parrain** : tisser une relation de confiance avec un nouvel entrepreneur, être à ses côtés pendant les premières années du développement de son entreprise pour le conseiller et l'aider à prendre de la hauteur.

> **Expert bénévole « Référent »** : Accompagner des nouveaux experts bénévoles à intégrer la communauté et participer à l'animation de la communauté.

## Objet du document

La charte du bénévolat Initiative repose sur le principe d'un engagement réciproque entre l'association et l'Expert bénévole.

Ainsi, elle définit le cadre des relations qui doivent s'instituer entre l'association et l'Expert bénévole dans la réalisation et le développement du projet associatif du réseau.

Elle se fonde sur une reconnaissance mutuelle entre l'Expert bénévole, avec ses motivations, ses objectifs, ses capacités d'action, et l'association.

Elle affirme les valeurs de respect, de bienveillance, de confiance du réseau Initiative France envers les porteurs de projet.

## Le Bénévolat

Le bénévolat est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit ; c'est le choix de partager ses savoirs, savoir-faire, savoir-être au profit de l'Association et des entrepreneurs accompagnés.

# Charte du bénévolat Initiative Corrèze



## L'association s'engage à :

- > Accueillir et considérer l'Expert bénévole comme un participant à part entière du réseau Initiative France avec ses valeurs et son projet associatif ;
- > Donner à l'Expert bénévole une information claire sur l'association et le réseau, ses objectifs, ses résultats, son fonctionnement et son positionnement dans l'écosystème de la création d'entreprise. À cet effet, l'association met à disposition de l'Expert bénévole tous les documents nécessaires à sa bonne compréhension du fonctionnement du réseau au niveau national, régional et local ;
- > Expliquer à l'Expert bénévole le processus d'accompagnement du porteur de projet : accueil, expertise, comité d'agrément, accompagnement en collectif ou en individuel et parrainage ;
- > Faire participer l'Expert bénévole à la vie de l'association en lui donnant l'accès à l'information, à des formations thématiques, et aux événements organisés par l'association, par le réseau ou par des partenaires du territoire ;
- > Confier à l'Expert bénévole des missions, dont le périmètre et la nature sont définis avec lui, en tenant compte de sa disponibilité et de ses attentes ;
- > Apporter la formation nécessaire au bon accomplissement des missions qui peuvent lui être confiées ;
- > Être à l'écoute de l'Expert bénévole, et faire le point régulièrement avec lui sur son engagement ;
- > Protéger l'Expert bénévole, dans le cadre de ses missions, par une assurance adéquate et l'informer sur les garanties offertes.

## L'Expert bénévole s'engage à :

- > Être adhérent de l'association
- > Adhérer aux valeurs et à l'éthique du réseau ;
- > Porter l'image de l'association et du réseau, et valoriser leur action ;
- > Considérer le soutien aux entrepreneurs comme l'objectif majeur de l'association ;
- > Prendre connaissance des documents régissant la vie et le fonctionnement de l'association, s'informer de ses actions, participer autant que possible, aux formations proposées et aux événements organisés ;
- > Accompagner les entrepreneurs avec bienveillance et neutralité, dans le respect des liens de confiance, de gratuité et de désintéressement personnel et mener à bien les missions qu'il a acceptées ;
- > Exercer ses activités dans le respect des convictions, opinions et des missions de chacun : entrepreneurs, salariés, bénévoles, partenaires ;
- > Respecter une stricte confidentialité des propos et des informations recueillis dans l'exercice de son action ;
- > Veiller à ne pas être en situation de conflits ou prises d'intérêts et de ne pas se prévaloir de l'appartenance à l'association pour toute démarche personnelle ou professionnelle.



INITIATIVE CORRÈZE  
10 AV. GÉNÉRAL LECLERC  
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE  
05 19 59 01 80